

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1561

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, M. Chassaingne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 15 TER

Substituer aux mots :

« peut favoriser les »

les mots :

« détermine au sein de la stratégie nationale portuaire les modalités de sa participation aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présent amendement vise à demander à ce que la transformation des ports soit soutenue par l'État.

Parent pauvre de la politique d'aménagement, les ports français ont connu un désinvestissement croissant et chronique ces dernières années. Depuis 1992, les ports français ont subi trois réformes majeures (1992, 2004 et 2008) qui ont eu pour ligne directrice la déconstruction du recrutement des dockers, la régionalisation progressive et une réforme de la gouvernance. Les ports français, malgré des atouts économiques évidents – le secteur portuaire affiche le plus faible taux d'endettement en comparaison des ports européens – ont connu un désœuvrement stratégique de l'État.

Aujourd'hui il est pourtant essentiel de les transformer et de les adapter à la transition énergétique. Le seul exemple de la montée en puissance de l'éolien flottant dans les années à venir souligne combien nos ports ont besoin d'investissements : la construction de ces éoliennes à plus grandes

dimensions exigera de renforcer les quais et les bollards afin de pouvoir y accueillir ces énormes structures. Le flotteur d'une éolienne flottante s'il est en acier pèse avec la turbine, entre 2 500 et 4 000 tonnes. S'il est en béton, c'est plutôt de l'ordre de 10 000 tonnes. Un vrai sujet pour les ports, où les capacités portantes des quais, des matériels de levage et de remorquage, de même que les espaces de stockage sont insuffisants.

Il est donc impensable que l'État ne soit pas au rendez-vous pour aménager les ports français à la production des EnR.